Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 17 Octobre 1906. — No. 49

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 6 cts

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

La Valse des Feuilles

Tourbillonnez! Tombez, feuilles légères!
Obéissez aux caprices du vent.
Ici tout passe et l'homme, bien souvent,
Voit fuir ses rêves éphémères.

Envolez-vous, feuilles légères!
Envolez-vous!
Dans les fougères,
Vous trouverez un lit bien doux.
Feuilles légères,
Envolez-vous.

L'hiver a mis son baiser sur vos charmes,
Et vous mourez du baiser de l'hiver.
En vous voyant tourbillonner dans l'air,
On croirait voir les cieux verser des larmes

Envolez-vous, feuilles légères!
Envolez-vous!
Dans les fougères,
Vous trouverez un lit bien doux,
Feuilles légères,
Envolez-vous.

Qui sait, qui sait, si la feuille qui tombe
N'est pas pas, hélas! une âme qui s'enfuit?
Quand on la voit s'abîmer dans la nuit,
On croit toujours voir s'ouvrir une tombe.

Envolez-vous, feuilles légères!
Envolez-vous!
Dans les fougères
Vous trouverez un lit bien doux.
Feuilles légères,
Envolez vous.

Vous reviendrez vous balancer aux arbres,
Car votre nuit, ô feuilles, n'a qu'un temps.
Vous reviendrez, mais, hélas! le printemps
Ne rend pas ceux qui dorment sous les (marbres.

Envolez-vous, feuilles légères!
Envolez-vous!
Dans les fougères,
Vous trouverez un lit bien doux.
Feuilles légères,
Envolez-vous.

E. GRENET-DANCOURT.

BAZAR

La paroisse française de Winnipeg fait en ce moment un bazar qui sera un beau succès.

Ce bazar se tient dans les salles de l'école du Sacré-Cœur, coin des rues Bannatyne et Lydia.

Le R. P. Portelance, O. M. I, curé de la paroisse, dirige cette œuvre avec tout son dévouement; il a pour le seconder une paroisse nombreuse et unie.

Tous les soirs, il y a banquet dans les salles du bazar. Lundi soir, jour d'ouverture, c'était banquet de famille: les membres de la paroisse. Hier, les Chevaliers de Colomb étaient les hôtes d'honneur d'un superbe diner; l'entrain y a été magnifique. Demain, ce sera le banquet de l'Union Chorale de la paroisse, à laquelle s'ajouteront d'autres sociétés musicales, entre autres le chœur de la Cathédrale et l'Union Ste-Cécile. Vendredi soir: Cartes; Samedi soir: Banquet au public en général; Lundi soir: vente des objets non vendus pendant le bazar; aussi râfle du fameux chapelet à chaînon d'or dont les billets ont circulé parmi nous depuis quelques semaines.

Il y a chant et musique tous les soirs.

Ceux qui ont du loisir peuvent aussi visiter les salles, dans l'après-midi, de 3 heures à 6hrs.

On nous prie d'inviter d'une manière spéciale à ce bazar le personnel de nos maisons d'éducation

Voici les noms des dames préposées aux différentes tables:

Banquets: madame J. B. Lauzon; rafraîchissements: madame T. H. Roy; tabacs: madame Cardinal; fantaisies: madame N. Beauchemin; crème à la glace: madame Mineau; jeux: madame SteMarie. Chaque soir, l'une de ces tables tire un objet de valeur, le prix d'admission au bazar, versé en entrant dans la salle, donnant droit de participation à ce tirage.

Les salles du bazar et des banquets ont été décorées avec beaucoup de savoir-faire et de goût.

RETOUR SUR LE PASSE

Au mois d'octobre 1869, le premier gouverneur du Manitoba, en route pour Winnipeg, était arrêté à Saint Norbert par la nation métisse et poliment invité à rebrousser chemin.

C'était peu de temps après le transport du Manitoba à la Puissance.

Les Métis ne voulurent pas reconnaître l'autorité du Canada avant que leurs droits religieux et nationaux leur fussent pleinement sauvegardés.

On refusa l'entrée au gouverneur et l'endroit, à Saint-Norbert, où il dut arrêter sa marche est connu sous le nom de "l'endroit de la Barrière."

On y planta alors une croix de bois avec cette inscription:

Digitus Dei est hic. Cette croix sera remplacée le 24 du courant par une croix de pierre.

A cette occasion il y aura à Saint.Norbert grand'messe le matin à 10 heures et bénédiction de la croix. Il y aura aussi un grand banquet à 1 heure p.m., dans la salle du convent. Plusieurs personnes adresseront la parole. Nous donnons ici la liste des santés.

Les billets pour le banquet se vendent $1.00, plutôt comme espèce de souscription. Cette fête, nous l'espérons sera grande, car elle marque un événement imposant dans l'histoire du pays.

Nous invitons nos amis à s'y rendre en grand nombre.

LISTE DES SANTES

LE ROI

M. Antoine Vermette et M. Jos. Hamelin sr.

LE PAYS

M. Martin Jérome ex-M.P.P., (Canada), et M. Simon St. Germain (Manitoba)

LE BON VIEUX TEMPS.

MM. Modeste Lagimodière, Duncan McDougall, Cyrille Laliberté, Jos. McMillan, François Gosselin, Patrice Breland, Céri le Marchand, Gilbert Parisien et M. Pierre Delorme ex-M. P.

NOTRE POSITION ACTUELLE.

M. William Lagimodière M. P. P., Hon. M. M. Goulet exministre (Manitoba) M Jos. Riel, M. Damase Carrière, et M. Roger Marion ex-M.P.P.

L'AVENIR DE LA NATION METISSE

M. Roger Goulet, M. Jos. Hamelin, jr., M. Alex Delaronde, M. Charles Sauvé et M. M. Carrière.

DIEU SAUVE DE ROI.

College de Saint-Boniface

ACADEMIE FRANCAISE

Dimanche le 7 octobre avait lieu la seconde séance de l'Académie française. M. Alexandre Bernier, président, nous donna un magnifique discours sur l'utilité d'appartenir à l'académie. "Nous sommes ici, dit-il, pour apprendre à manier l'arme de l'éloquence, dont nous nous servirons plus tard contre les ennemis de notre foi et de notre langue." Il nous cita l'exemple de Pierre l'Ermite poussant par la force de sa parole persuasive les soldats à partir pour la Palestine, à la délivrance du tombeau du Christ. Après ce discours M. Jos. Chabot, Vice-président, nous donna un aperçu de la vie de Pie X, dans un essai. Il nous montra le Pape, enfant, écolier, prêtre, évêque, cardinal et enfin Pape. Il cita plusieurs anecdotes de sa vie de cardinal à Venise et il termina en nous montrant la bonté du pape pour les étudiants. Après cet essai M. Alf. Auger, Secrétaire, nous parla des droits des catholiques dans l'Ouest et tâcha de nous montrer que les catholiques de l'Ouest ont les mêmes droits que les Protestants d'Ontario. M. J.-Bte Beaupré fit ensuite les frais d'une belle déclamation intitulée: "Le combat d'un Gladiateur contre un tigre dans l'Alexandrie." Il a soutenu sa réputation de bon déclamateur. Après cette déclamation vint un discours par M. J.-Bte Sauvé, premier conseiller, sur la question des écoles du Manitoba. En quelques mots nous eûmes devant les yeux toute la question. Il expliqua tout et montra ce que les catholiques avaient le droit d'avoir. Enfin il termina en exhortant les académiciens à bien apprendre l'art de la parole afin qu'un jours ils puissent contribuer à améliorer la situation des catholiques. Après ce, M. J. J. Trudel fit avec son talent bien connu un beau discours sur l'utilité de l'éloquence. Après ces discours le R. P. Directeur distribua les travaux pour la prochaine séance et la cloche vint mettre fin à la réunion.—*Communiqué.*

DECES

Samedi dernier monsieur et madame Paul Gagnon, de cette ville, avait le chagrin de perdre un enfant âgé de cinq mois.

La sépulture a eu lieu dimanche, avant les vêpres. Beaucoup d'amis de la famille ont accompagne le petit cercueil au cimetière. M. l'abbé Deshaies, vicaire, officiait. Nous présentons à monsieur et à madame Gagnon nos sympathies.

Le Manitoba.

MERCREDI, 17 OCTOBRE 1906

LE SUBSIDE FEDERAL

Les premiers-ministres de toutes les provinces de la Confédération se sont réunis en conférence à Ottawa, de lundi à samedi derniers.

Cette conférence avait été préparée de longue main; chaque province a profité de la circonstance pour formuler très clairement ses *desiderata* aux autorités fédérales. Ainsi l'honorable M. Roblin est parti pour Ottawa avec un projet de modification de nos frontières provinciales. Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point il a été heureux dans ses démarches.

Il parait y avoir eu entente parfaite chez tous les premiers-ministres pour réclamer l'augmentation du subside fédéral accordé aux provinces en 1867.

En 1867, les provinces, entrant dans la confédération, abandonnèrent au trésor fédéral leurs plus substantiels revenus, entre autres leurs droits de douane et d'accise. En retour, le gouvernement fédéral s'engagea à verser à chaque province la somme de 80 centins par habitant.

Le chiffre de la population arrêté, dans le temps, pour chaque province, était basé sur le recensement de 1861. Ce chiffre était définitif, pour les fins d'allocations susdites. Il fut statué par la clause 64 des résolutions de Québec que "les provinces ne pourraient plus rien réclamer du gouvernement fédéral pour les besoins locaux".

Il est clair que depuis 1867, le chiffre de la population a varié dans chaque province; il a, dans la plupart des cas, augmenté considérablement. Les dépenses ont augmenté en conséquence, et les subsides votés en 1867 étaient devenus insuffisants à subvenir aux dépenses en vue desquelles on les avait créés.

Le gouvernement fédéral vient donc de subir l'assaut des provinces en quête d'octrois nouveaux. Le gouvernement fédérale a cédé; des mesures seront prises pour obtenir sans retard un amendement à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de manière à valider l'augmentation à laquelle ont consenti les les autorité d'Ottawa.

On ne conanit pas encore exactement sur quelles bases se fera cette augmentation; il est probable cependant qu'on adoptera un certain montant *per capita*, le chiffre de la population devant être déterminé par recensement décennal.

Le Vol des Mandats electoraux

Le procès en invalidation d'élection de l'hon. M. Hyman, ministre des Travaux Publics dans le cabinet fédéral, révèle au public bien des dessous tristement intéressants.

Jeudi dernier, un organisateur libéral, amené en cour par *subpoena*, s'est vu forcé de dévoiler le mode extraordinaire auquel les libéraux d'Ontario ont recours depuis quelques années pour emporter leurs élections. Ce témoin, un garçon du nom de Pritchard, a admis que, à l'annonce d'une élection, les organisateurs du parti se rendaient dans la division pour enseigner tout simplement aux officiers-rapporteurs le moyen de supprimer ou de substituer les bulletins donnés au candidat conservateur! Ces scandaleuses machinations ont été expliquées avec un luxe de détail qui enlève tout doute sur leur authenticité.

En certains endroits, l'officier-rapporteur mutilait le bulletin au moyen d'un plomb léger introduit sous l'ongle; ailleurs on se servait de faux bulletins préalablement marqués en faveur du candidat libéral. Souvent on offrait de cinq à quinze dollars à l'officier rapporteur pour tout bulletin illicitement écarté de l'urne.

Ces attentats contre la liberté du suffrage électoral ont été perpétrés avec succès, avoue ce brave Pritchard, dans la dernière élection partielle du comté de Brockville.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs, libéraux comme conservateurs, sur ces rapines effrayantes.

Aux conservateurs, nous soumettons qu'une organisation de surveillance étroite s'impose absolument.

Aux libéraux honnêtes nous posons la question: êtes-vous fiers de ces exploits de pirates?

Le gouvernement Laurier est au pouvoir depuis dix ans. De l'aveu de ses organisateurs d'élection, il ne peut se maintenir à la tête des polls dans bien des comtés autrement qu'en volant les bulletins. C'est une admission de décrépitude en même temps que de dépravation.

Le gouvernement Ross a mordu la poussière sous le coup de la colère publique ameutée contre une misérable horde de corrupteurs.

Ce gouvernement chancelait sur ses bases, miné qu'il était par les révélations les plus compromettantes.

Survint la fameuse séance du parlement où Gamey lança à la face des ministres libéraux la déshonorante accusation de l'avoir tenté avec de l'argent.

Ce fut le coup de grâce de ce gouvernement méprisable.

Plusieurs milliers de bottes, dans un ensemble superbe, firent voler en éclat la cabane où se cuisinaient tant et de si jolies choses!

L'histoire est faite de répétitions et de rééditions.

Le gouvernement libéral d'Ottawa, au bénéfice duquel on a organisé le vol des mandats électoraux, verra avant longtemps que la liberté du suffrage n'est pas un vain mot.

L'abus du Roman

On pouvait lire, dans le *Free Press* du 9 octobre, la dépêche suivante:

UNE JEUNE ECOLIERE SE SUICIDE

"Owesso, Mich, Oct. 8: Une jeune fille de 12 ans, Bessie Girardy, s'est suicidée en absorbant du poison en présence de quatre de ses petites compagnes de jeu, près de la pompe de la maison d'école du township de Venice. On attribue ce suicide à la lecture de romans sensationels, par cette-enfant."

Ainsi donc, pauvre Bessie Girardy, tu n'avais que douze ans, et déjà tu étais fatiguée de la vie! Déjà tu étais lasse de tes désirs, de tes affections et de tes rêves. Ton jeune front, qui n'aurait dû connaître que le baiser de ta mère, s'était prématurément assombri de soucis étranges. Pendant que tes petites amies, les cheveux au vent, dansaient éperdument à la ronde, en babillant ainsi que de gais oiseaux, sans se douter des lendemains capricieux, toi, tu étais plongée dans de graves pensées. Tu songeais à tant de choses qu'elles ne connaissaient pas, les naïves! Puis, le cerveau hanté de mille tableaux vaporeux, indéfinissables, espèces d'ombres tournoyantes, tu t'es donné la mort, croyant délivrer ton âme inquiète. A douze ans! Pauvre enfant!

Cette laconique dépêche transmise à la presse est réellement tragique.

C'est l'aveu, fait en plein pays américain, de l'influence funeste du roman lu à l'excès.

Et, qu'on le remarque bien, nous ne parlons pas tant ici du danger moral—le journaliste laïque n'ayant pas compétence immédiate en la matière—que du danger qu'il y a pour l'intelligence de s'égarer dans des voies sans issues et de s'exposer ensuite à des déceptions cruelles même au point de vue purement humain.

Le roman, œuvre à tout le moins d'imagination, de légende, de fantaisie souvent frivole, ne saurait faire la base d'aucune formation intellectuelle pas plus qu'il ne saurait faire la base d'aucune éducation morale.

Nous ne sommes pas de ceux qui condamnent absolument, d'un audacieux coup de plume, tout livre qui tient de la fiction. Tous ceux qui lisent ne peuvent évidemment pas toujours lire de la philosophie ou de haute histoire; et même ceux qui s'occupent à ces savantes lectures ont besoin, de temps à autre, de se détendre les nerfs par le contact de livres de facture plus légère. Un roman bien fait développe parfois de singulière façon les facultés de l'âme et du coeur. La lecture de certains romans, comme ceux de Réné Bazin, par exemple, nous ont procuré une jouissance et une satisfaction auxquelles nous n'avons certes pas cherché à nous soustraire.

Mais, même ces livres, ces bons livres, peuvent finir par fausser l'intelligence quand on en fait sa lecture constante et unique. Là est le danger qui menace généralement le liseur acharné du feuilleton: il se transplante dans l'irréel; la vie lui apparait comme apparaissaient autrefois les châteaux enchantés; c'est une fête d'harmonies et d'étincelles! Mais hélas, il n'est si beaux rêves qui ne doivent finir; le désenchantement guette sa victime au réveil. On a vécu dans les nuages pendant des mois; on trouve tout laid quand on redescend sur la terre. Les mirages, les coloris tout en lumière, perdent leur éclat; les auréoles tombent ainsi que les feuilles d'automne.

Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de ces oeuvres carrément mauvaises où l'écrivain a sciemment prostitué sa plume au service d'une clientèle éprise de réalisme. Nous respectons trop nos lecteurs pour les entretenir de pareil ouvrages.

Nous parlons simplement de l'honnête ouvrage de fiction, et nous répétons que si sa lecture peut offrir des charmes il n'en faut pourtant pas abuser. On y perd de la rectitude de jugement et on amoindrit ses facultés de travail.

Arborez Vos Couleurs

Il paraît réglé que la *Presse* va redevenir incessamment la propriété de M. Treffié Berthiaume, et l'organe avoué de sir Wilfrid Laurier.

Tous se réjouiront de cette levée de visière. Depuis au-delà de quatre ans, la *Presse*, toujours sous couleur d'indépendance, a défendu les actes bons ou mauvais du gouvernement fédéral. C'était peu satisfaisant pour le public et peu digne pour le grand quotidien. Désormais, si la rumeur est vraie, on saura que la *Presse* est un journal carrément ministériel et on ne s'étonnera pas trop de sa persistance à magnifier sans cesse le premier-ministre du Canada.

Puisque la *Patrie* est aussi dévouée corps et âme au parti au pouvoir, M. Tarte pourrait avec avantage arborer, lui aussi, bien carrément ses couleurs. *Les foules* lui en sauraient gré—peut-être encore plus que les chefs libéraux!

Notes Politiques

Il est question d'organiser à Winnipeg un parti politique destiné à être l'équivalent du "Labor party" en Angleterre. Le succès de cette entreprise est douteux. Durant de longues années encore, les libéraux et les conservateurs rallieront le gros des votes

***

M. D. Gallery, M. P. qui avait été déqualifié par les tribunaux de Montréal, il y a un an, pour corruption électorale dans la division Ste-Anne, a vu jeudi dernier, confirmer ce jugement par la Cour Suprême. Le voilà déqualifié pour sept ans. M. Gallery avait été élu comme libéral.

***

Les conservateurs battaient le gouvernement Laurier dans Elgin-Est, il y a deux semaines. Durant les derniers huit jours, nouvelle défaite infligée au gouvernement. Le candidat conservateur, M. White, a battu M. Murray, libéral, par une majorité de 800 voix dans Renfrew-nord!

Voilà un rude soufflet pour le cabinet fédéral.

Ces élections sont des élections partielles; dans l'ordre ordinaire des choses, le gouvernement aurait donc dû les gagner.

Les prochaines élections générales ménageront des surprises à ceux qui se sont imaginés que la situation du parti libéral était inattaquable.

La Banque d'Ontario

La Banque d'Ontario vient de disparaître. On apprenait vendredi matin que ses affaires étaient dans un état délabré. Pour éviter une panique au monde financier, la banque de Montréal a fait de rapides arrangements qui lui ont permis d'absorber la banque d'Ontario et d'en protéger ainsi les déposants.

On attribue le désastre de la Banque d'Ontario à la spéculation de son gérant-général, M. McGill, à même les fonds de la banque.

Capital Etranger au Canada

Nous recevons d'Issy-des-Moulineaux, France, une lettre circulaire nous informant que M. E. J. P. Buron, autrefois de Saint-Boniface, et M. Joseph Dubois, licencié-en-droit, publieront en janvier 1907, un annuaire des valeurs canadiennes. Ce livre sera destiné aux capitalistes en quête de placements sûrs tout aussi bien que rémunérateurs; ce livre sera distribué en France, en Belgique, en Suisse et en Hollande. La lettre que nous avons sous les yeux ajoute que le rendement des valeurs en France commence à baisser. Sans aucun doute les capitaux étrangers peuvent donner ici de beaux dividendes.

Dans le Monde Religieux

Les RR. Colomban et Berchmans, Franciscains, étaient ici dimanche, de retour d'un voyage dans le Nord-Ouest. Le R. P. Colomban a prêché, à la grand'messe, et le R. P. Berchmans, aux vêpres.

MENUS PROPOS

Un père faisait des remontrances à son fils pour sa paresse à à l'école. Celui-ci protesta.

—Socrate était un grand sage, n'est-ce pas?

—Certes.

—Eh bien mon professeur prétend que je suis plus fort que lui.

Et comme le papa ouvrait des yeux étonnés, le fils ajouta:

—Socrate était âgé de quarante-cinq ans quand il a dit: "*Je sais que je ne sais rien*!" Il a donc mis quarante cinq ans à s'en apercevoir. Moi je n'ai que quinze ans et je suis déjà tout aussi avancé.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS POUR CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Le soussigné recevra jusqu'à lundi, le 22 du courant, des soumissions pour la construction d'un trottoir de 5 pieds et 4 pouces en madrier sur le côté Sud de la rue Bertrand.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau de l'ingénieur.

Un dépôt de 5 o/o du montant de la soumission devra l'accompagner.

St. Boniface, 16 octobre 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that on the fifth day of November A.D. 1906, a vote of the electors of the School District of St Joachim, Number 981, entitled to vote thereon, will be taken for the purpose of securing the assent of the said electors to the following by-law, which the trustees of the said School District of St. Joachim No. 981 have requested the Council of the Rural Municipality of LaBroquerie to submit to the said electors, pursuant to the provisions of The Public School Act, chapter 143 R. S. M. 1902 and of the Municipal Act, chapter 116 R. S. M. 1902 and amendments.

By-Law No. 7

By-Law of the School Trustees for the School District of St. Joachim, No. 981 for the purpose of borrowing the sum of Three Thousand ($3000.00) dollars, and of issuing debentures thereon.

Whereas it is necessary and expedient to raise by loan, the sum of Three Thousand ($3000.00) dollars, on the credit of the School District, for the purpose of erecting a school in the village of La Broquerie school site, and furnishing the same and of repairing the St. Joseph School House of the said district.

Therefore the School Trustees for the School District of St Joachim No. 981 duly assembled, enacts as follows:

1o. That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of Three Thousand ($3000.00) dollars, by the issue and sale of Twenty debentures of the said School District, each for the sum of one hundred and fifty dollars, of lawful money of Canada.

2o. That the said debentures shall bear date the second day of March A.D., 1906, and shall be payable to the bearer at the Banque d'Hochelaga at the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, as follows:

Debenture No. 1 for $150.00, payable the 2nd day of March 1907.
Debenture No. 2 for $150.00, payable the 2nd day of March 1908.
Debenture No. 3 for $150.00, payable the 2nd day of March 1909.
Debenture No. 4 for $15.000, payable the 2nd day of March 1910.
Debenture No. 5 for $150.00, payable the 2nd day of March 1911.
Debenture No. 6 for $150.00, payable the 2nd day of March 1912.
Debenture No. 7 for $150.00, payable the 2nd day of March 1913.
Debenture No. 8 for $150.00, payable the 2nd day of March 1914.
Debenture No. 9 for $159.00, payable the 2nd day of March 1915.
Debenture No. 10 for $150.00, payable the 2nd day of March 1916.
Debenture No. 11 for $129.00, payable the 2nd day of March 1917.
Debenture No. 12 for $190.00, Payable the 2nd day of March 1918.
Debenture No. 13 for $120.00, payable the 2nd day of March 1919.
Debenture No. 14 for $150.00, payable the 2nd day of March 1920.
Debenture No. 15 for $150.00 payable the 2nd day of March 1921.
Debenture No. 16 for $150.00 payable the 2nd day of March 1922.
Debenture No. 17 for $150.00, payable the 2nd day of March 1923.
Debenture No. 18 for $150.00, payable the 2nd day of March 1924.
Debenture No. 19 for $150.00, payable the 2nd day of March 1925.
Debenture No. 20 for $150.00, payable the 2nd day of March 1926.

3o. That each debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of the said school district; and that each coupon shall be signed by the said Secretary-Treasurer.

4o That the said debentures shall bear interest at the rate of Six per cent. per annum from the rate thereof, payable annually on the second day of March in each year, on the presentation of the interest coupon attached thereto at the said Bank.

5o. That provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of the said debentures and interest, and such provision shall form part of, and be included in, the annual statements of moneys required for the purposes of the said School District.

Done and passed by the said School Trustees of the School District of St. Joachim, No. 981, assembled at the Village of LaBroquerie in the Municipality of LaBroquerie in the Province of Manitoba this fifteenth day of January A.D. 1906.

Signed, JOSEPH GRANGER,
Chairman.

Signed, C. F. X. LANGLAIS,
Secretary-Treasurer.

The voting on said by-law shall take place between the hours of nine o'clock in forenoon and five o'clock in the afternoon on the said fifth day of November A.D. 1906 at the school house of the School District of St. Joachim, No. 981 in the Village of LaBroquerie.

The Clerk of the Municipality of LaBroquerie will, immediately after the close of the poll, sum up the number of voter for or against the said by-law.

Dated at the Village of Ste. Anne des Chenes in the Municipality of LaBroquerie this twenty fourth day of September A.D. 1906.

J. A. LACERTE,
Secretary-Treasurer,
Municipality of LaBroquerie.

NOTICE

We, the undersigned do hereby give notice that the Partnership heretofore existing between us as Real Estate Agents and Insurance Agents, in the Town of St-Boniface, in the Province of Manitoba under the Firm name of Gavaert & Rochebouet, has this day been dissolved by mutual consent.

Either party is entitled to collect money due to the Partnership, but the receipt in order to be binding on both parties, shall have to be signed by both of us.

Signed this Third day of October A D. 1906.

PROSPER GAVAERT,
HENRI DE ROCHEBOUET.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS POUR BOIS ET CHARBON.

Le soussigné recevra jusqu'à lundi le 22 courant des soumissions pour les articles de combustible suivants:

Charbon dur 1ère qualité "Egg size" 47 tonnes.

Charbon mou 1ere qualité "Scotch" 6 tonnes.

Epinette rouge sèche 7 cordes.

Un dépôt de 5 o/o devra accompagner chaque soumission.

St-Boniface 10 octobre, 19 6.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Sec-Trésorier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Demain, *Thanksgiving day*, sera congé civique.

—Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—La récolte du blé de la Saskatchewan est évaluée à 29,620,560 minots.

—La disette de charbon continue toujours à Edmonton, et devient inquiétante.

—A louer, maison No. 174 Rue Notre Dame. S'adresser à M. Joseph Lecomte.

—Le pavé créosoté de l'Avenue Provencher sera probablement terminé samedi.

—On relate un feu de prairie considérable dans le district de Meadow Lea, jeudi dernier.

—M. L. N. Bétournay est en vacance dans l'Ouest. Il visite Banff, Vancouver et Victoria

—M. Jos. Clément a ouvert un magasin d'epiceries au coin des Rues Cathédrale et Langevin.

—A vendre une magnifique propriété sur la rue St. Jean Baptiste. S'adresser à M. Noel Bernier.

—Nous recevons trop tard pour publication quelques détails sur la convention des instituteurs. A la semaine prachaine.

—Mademoiselle G. Bertrand, fille de monsieur Theo. Bertrand, de Saint-Boniface, est en promenade à Ste. Anne des Chênes.

—Un jeune homme désire pension ou chambre dans une famille française. S'adresser, THOMAS, 443 Young Street, Winnipeg.

—M. M. Guillout, souffrant depuis 7 semaines d'une cruelle maladie, prend sensiblement du mieux, ce dont tout ses amis le félicitent.

—Un assortiment considérable de première qualité de vins vient d'être reçu chez M. J. B. LECLERC, Rue Dumoulin Saint-Boniface

—M. Alphonse Lemay a été élu hier par acclamation conseiller pour le quartier No 3, en remplacement M. J. Dumouchel, résignataire.

—Venant d'être reçues: 1000 livres de tabac VALIQUETTE Nos 40, 50, 60, 80 et 100, en vente chez J. B. LECLERC, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—La fièvre typhoide ne sévit pas seulement ici; un journal affirmait, samedi soir, que la ville de Régina comptait dans le moment beaucoup de cas de fièvre.

—A vendre: 145 pieds de terrain avec bâtisse, sur la rue Provencher, aussi 100 pieds de terrain sur la rue Langevin. S'adresser à Philippe Brault rue Langevin.

—Dimanche prochain le 21 courant à 10 heures a.m. aura lieu à St-Jean-Baptiste, la bénédiction d'un collège. Tous les amis de l'éducation y sont invités—*Communiqué*.

—Première qualité de bois de corde d'épinette rouge. A vendre en quantité voulue, scié en bois de poêle au besoin. Aussi toutes sortes de Charbon. A LEMAY, St.-Boniface.

—Mde Cummings, fille de M. Parker, de cette ville est décédée mercredi dernier à Winnipeg. Les funérailles ont eu lieu vendredi. Nous offrons nos vives sympathies à la famille.

—Le Manitoba n'est pas le seul pays où le froid et la neige viennent à bonne heure. Cette année, nous sommes battus! Une tempête de neige a assailli Goderich, Ontario, et le district environnant, le 10 octobre. Il est tombé huit pouces de neige; on s'est servi librement du sleigh. Cette neige, accompagnée de tempête violente, a détruit beaucoup d'arbres fruitiers.

—Il est fort possible que le tramway de Winnipeg fonctionne durant la nuit, d'ici à quelques semaines; la ville de Winnipeg le désire et la Compagnie Electrique ne parait pas s'y opposer non plus.

—Depuis que le Grand Tronc Pacifique s'est montré, au Portage-la-Prairie, le terrain y prend de la valeur; non seulement la ville, mais toute la contrée environnante, se ressentent des effets de ce petit "boom".

—Le *Telegram* de vendredi soir, donnant un rapport de la convention des instituteurs de la province, contenait un portrait de M. Roger Goulet, notre inspecteur français. Sans reproche, notre ami a l'air un peu féroce, là-dessus, bien que ce soit un charmant homme!

—On vient de choisir le site des édifices parlementaires à Edmonton; le terrain comprend à peu près vingt-cinq acres; il fait partie de l'ancien fort de la compagnie de la Baie d'Hudson. On va commencer sans retard l'érection des bâtisses du gouvernement et de la législature.

—La rumeur a circulé il y a huit jours, que le C. P. R. vendrait ou louerait ses élévateurs dans l'Ouest. Interrogé à ce sujet, Sir Thomas Shaughnessy a répondu que le C. P. R. n'avait pas l'intention d'abandonner cette source de revenus, et, en conséquence, garderait ses élévateurs.

—Les agences commerciales, Bradstreet et Dun viennent de publier leur rapport du mois de septembre. Elles sont toutes deux optimistes sur les perspectives d'affaires du Canada. L'argent circule déjà assez librement dans l'Ouest; quand le blé sera tout vendu, les affaires seront au mieux.

—L'élection annuelle des Dames Patronnesses de l'Hôpital de Saint-Boniface a donné le résultat suivant: Présidente: Mde Joseph Lecomte; 1ère vice-présidente Mde J. E. P. Prendergast; 2ème vice-pésidente Mde L. N. Bétournay; secrétaire; Mde C. A. Lemieux; trésorière: Mde A. Lévêque.

—Un groupe de onze Américains voyagent en ce moment dans le district de Battleford avec le désir d'acheter du terrain en quantité considérable. Une fois leur achat terminé, ils amèneront ici des colons. Il faut savoir que des excursions de colons se font chaque semaine entre les Etat-Unis et le Nord-Ouest et dureront jusqu'au 1er décembre.

—La commission du Transcontinental sera ici demain dans le but de s'occuper du terminus du Grand Tronc Pacifique. Plusieurs compagnies de chemins de fer sont intéressees dans cette grosse affaire. Le C. P. R. parait ne pas attacher grande importance à la question attendu qu'il a à Winnipeg une accommodation superbe, ce qui lui permet de se montrer assez indépendant des faits et gestes des autres compagnies rivales.

SOUMISSION

Des soumissions seront reçues par les soussignés jusqu'au 22 octobre 1906 à 3 hrs, de la part de tous les métiers pour la construction d'une école en Brique et en pierre, pour la Commission Scolaire de St-Boniface à Norwood St-Boniface, Man.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées, d'un chèque accepté de 5 par cent de la soumission, ce chèque sera confisqué au cas ou l'entrepreneur manquerait de signer un contrat satisfasant.

Ces chèques seront payables au secrétaire de la Commission Scolaire de St-Boniface.

La plus basse ou aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

HOOPER & WALKER
Architects

Chambre 303 McIntyre Block Winnipeg

Ville de St. Boniface

OUVERTURE DE RUELLES

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants savoir:

1o. Une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre-Dame et Dumoulin, depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue du Collège. Coût approximatif $920.50

2o. Une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues LaVérandrye et Notre-Dame, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St Joseph. Coût approximatif $3078.00.

3o. Une ruelle de 16 pieds de largeur à prendre sur la derrière des lots 158 à 177 inclusivement du plan de subdivision de partie du lot de Paroisse 76 enregistré au bureau des Titres sous le numéro 711 Coût approximatif $716.00

Dans l'estimation du coût de chacune de ces ruelles le Conseil n'a accordé de compensation pour le terrain, que dans le cas des lots de coin, comme suit savoir: Dans le cas de la ruelle No. 1, $100 pour chacun des lots 638, 719, 629, 735; dans le cas de la ruelle No. 2, $300 pour chacun des lots 506, 607, 518, 617; dans le cas de la ruelle No 3, $150 pour chacun des lots 158 et 175, et $25 pour chacun des lots 161 et 177—Les frais de déplacement et de replacement des bâtisses, clôture etc. ainsi que le nivellement pavage, frais de titres et autres frais font partie du coût total de chaque ouvrage respectif.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontage égales et uniformes sur les propriétés ayant front ou aboutissant à la ruelle, jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créé et sur les placements du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrages, à acquérir le terrain nécessaire pour ouvrir la dites ruelles, et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus, la première cotisation devant se faire pour l'année 1907.

St Boniface, 17 octobre 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

Ville de St. Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur l'Avenue Taché entre Third Street et Fourth Street. Cout approximatif $1090 80.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue St-Joseph depuis la ruelle entre les lots de la rue Dumoulin et de l'Avenue Provencher jusqu'à la dite rue Dumoulin. Coût approximatif $231.00

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues cidessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de ces ouvrages, et cotisera et prélèvera annuellement dans chaque cas une taxe de frontage (frontage rate) égale et uniforme sur les proppiétés ayant front sur les rues sur lesquelles seront faits les dits egoûts et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'interêt devant être calculé à quatre pour cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectee dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquèmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St-Boniface pourra sans autre avis procéder à les faire exécuter et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 17 octobre 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Tresorier.

Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIR

Avis est donné que le Conseil de Ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale l'ouvrage ci après mentionné, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une petition tel que ci après mentinné, savoir:

Un trottoir de 5'4" de largeur, en madrier de pin, sur le coté Est de la rue des Meurons, de la rue Larivière en allant vers le Sud jusqu'à la limite Sud du lot 55 du plan 651. Coût approximatif 551.00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de dit ouvrage et cotisera et prevera annuellement une taxe de frontage égale et uniforme sur les propriétes ayant front sur la partie de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour eteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créee et sur les placements du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquèmes en valeur de la dite propriété, réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever une taxe spéciale de frontage comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 17 octobre 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

FEUILLETON DU MANITOBA.

PRES DU BONHEUR

NO 4

(*Suite.*)

Dans l'illusion de ses dix sept ans Simone, s'était mariée, toute pénétrée des exemples de sa mère et très éprise de ce sérieux Roger Daubry dont les manières un peu hautaines devenaient auprès d'elle d'une étrange douceur, heureuse et flattée de se voir rechercher par un homme qu'elle sentait vaguement supérieur à tous les jeunes gens rencontrés jusqu'alors sur sa route. Mais jamais, en l'epousant la pensée ne lui était venue qu'il put souhaiter l'aimer dans la paix intime de leur foyer!...

Lui, d'abord, s'était amusé de l'avidité gourmande avec laquelle elle voulait jouir de la vie, de sa passion pour le bruit, mouvement de sa coquetterie délicieuse et naïve. Heureux de la voir si jeune avec une bonté infatiguable et tendre, il s'était fait une joie de satisfaire ses caprices, de lui procurer les plaisirs qu'elle aimait, rempli de l'espoir qu'elle se lasserait vite d'une existence frivole et décousue, et qu'il l'aurait enfin toute à lui!... Mais le temps avait passé, et chaque jour Simone, sur les traces de sa mère, se laissait entrainer plus avant dans le tourbilion des visites courses, et soirées, station dans les magasins, choses devenues pour elle un besoin après avoir été un plaisir.

La première fois que Roger s'était plaint doucement, elle l'avait regardé stupéfaite; puis, de sa manière caressante d'enfant gâtée, elle s'était mise à lui assurer qu'elle l'aimait plus que tout au monde, était prête à lui sacrifier...et, ceci bien entendu, n'avait rien changé à sa vie

Quand, lassé et triste, il était de nouveau intervenu, la suppliant d'apporter quelque trêve à ses sorties continuelles, elle s'était fâchée, révoltée, n'avait plus songé à lui dire qu'elle l'aimait, mais lui avait reproché d'être exigeant et tyrannique ...Alors, blessé, il avait dédaigné de répondre, cachant, sous une apparence de froideur indifférente et hautaine, sa suprême déception. Et, peu à peu, insensiblement, leurs existences, si joyeusement confondues, s'était séparées. Ils en étaient venus à vivre l'un près de l'autre à la façon de deux étrangers qu'un hasard de voyage a réunis, et qui vont côte à côte, causant de choses indifférentes, sans qu'une pensée intime leur soit commune. Il accompagnait Simone partout où sa présence était nécessaire à la jeune femme, et quand elle recevait, il l'aidait, avec une parfaite correction, à accueillir ses hôtes, quels qu'ils fussent. Mais tous deux, d'un soin égal, fuyaient les occasions de tête à tête: lui, parce qu'il les trouvait trop pénibles; elle, parce qu'elle les jugeait sans intérêt...

Ce n'était pas que parfois Simone ne souffrît du changement de Roger à son égard. Et aujourd'hui que rien ne venait la distraire de ses pensées, elle se sentait triste, mécontente d'elle-même et de lui, incertaine sur ce qu'elle allait faire...S'il ne se fût pas résolu à cette promenade en mer, s'il eût dû passer solitairement sa journée aux Dalles, elle se serait peut-être décidée à lui offrir de rester, comme il l'en avait priée, avec l'espoir secret que, tout en lui sachant gre de sa proposition, il ne l'accepterait pas...

Mais, connaissant le plaisir que Roger trouvait à ces sortes d'excursions, elle se considérait comme dégagée envers lui et se répétait que, remplies de la sorte, les heures ne lui seraient pas si longues, moins longues que s'il l'accompagnait à Ermeville contre son goût. Pourtant c'était sans parvenir à se convaincre, qu'elle songeait, et resongeait à ces choses ..

—Et quand aurais-je pu parler à Roger? murmura-t-elle avec impatience, répondant à sa pensée. Nous n'avons pas eu une minute de tranquillité depuis que je suis rentrée.

En effet, durant le repas, la présence d'un domestique rendait impossible toute conversion intime. Puis, comme le déjeuner finissait, Maud était apparue pour s'informer de l'heure du départ de M. Roger en périssoire; et, une fois renseignée, s'était si bien emparée de Simone, de la petite Odette, du baby qu'elle avait prétendu endormir, que Roger, fatigué de son agitation, de ses folies débitées dans un jargon franco-anglais, avait pris une revue et s'en était allé lire au dehors, dans les bois.

—Tout va mal aujourd'hui! se dit encore Simone qui repensait à cette visite. Si Maud n'était pas venue, peut-être qu'étant seuls avec les enfants, nous aurions pu nous réconcilier!...Et maintenant..

Elle n'acheva pas, car une voix se faisait entendre près d'elle sur une note respectueuse:

—Monsieur prévient madame qu'il part pour la plage, dit le valet de chambre. Il pense que madame ira l'y retrouver.

—C'est bien, fit-elle

Ainsi, Roger s'éloignait sans un mot d'adieu! il fallait vraiment qu'elle l'eût blessé profondément. Et cette pensée lui serra le cœur d'une impression douloureuse telle qu'elle n'en avait pas éprouvé depuis longtemps. Très vite, elle mit son chapeau et descendit sur la plage.

Oui, Jessie Gunter avait raison. La mer était houleuse, et cela semblait une étrange imprudence de la part de Roger, de se risquer sur la frêle embarcation qu'une vague un peu forte eut enveloppée tout entière. Mais une telle réflexion ne paraissait pas lui venir...Et, quand Simone arriva, elle le trouva fort occupé à transporter, avec le baigneur, sa périssoire, près de la petite digue où il allait s'embarquer. Autour de lui, des curieux s'empressaient: des enfants la mine intéressée, leurs yeux grand ouverts ne le quittant pas. Puis toute une bande de jeunes filles, rieuses, causantes, amusées du vent qui envolait les mèches vagabondes de leurs cheveux, rangées toutes sur une seule ligne, comme une volée d'oiseaux sur une branche...Puis, la colonie américaine, artistique et littéraire, au complet, qui trouvait dans ce départ une distraction inattendue et pleine de pittoresque, que partageaient de loin quelques modestes promeneurs, retenus à distance de l'embarquement par la vue de ce public très élégant.

Hameline, lui-même était venu; et il salua Simone d'une inclination respectueuse, —il ne voulait pas l'effaroucher!—quand il la vit s'avancer d'un pas rapide vers le groupe qui entourait Roger. Mais elle ne l'aperçut pas, car ses yeux suivaient tous les mouvements de son mari.

—Oh! *dear one*, arrivez donc! lui cria Maud, entourée du cortège de ses *lovers*; votre mari va partir!

En effet, Roger venait de descendre dans la mer, ou l'eau lui arrivait à mi-jambe; et, avec le baigneur, il soutenait l'embarcation, attendant l'instant favorable pour la lancer.

—Regardez donc Daubry! fit le peintre Stany. Il est magnifique ainsi campé avec sa périssoire ..Vraiment ce garçon est taillé comme un antique!...

Simone entendit ces paroles, et, au milieu de son trouble, elle en ressentit une impression de vanité satisfaite, et jeta un regard de complaisance sur son mari dont la haute taille se dessinait, robuste et nerveuse, dans le tricot de fine laine bleu sombre. Mais cette sensation s'effaça vite. Une grosse lame arrivait, si forte, qu'elle fit reculer toutes les jeunes filles avec de petits cris d'effroi, et éclaboussa Simone jusqu'aux épaules. Une sorte de remords aigu lui traversa l'âme. Pourquoi n'avait-elle rien dit à Roger afin de le retenir!... Pas une parole de regret pour la scène du matin!...

—Oh! *dear*, s'écria Mme Gunter. A votre place, je serais mortellement inquiète de voir partir mon mari!

Maud se mit à rire:

—Jessie, Jessie, vous êtes toujours la même, si craintive!...Puisque M. Daudry et le baigneur qui avait entendu les paroles de la jeune fille...Faut pas avoir peur! Monsieur, il sait conduire sa périssoire!... Et puis le vent est bon!...

Simone n'avait rien dit, mais un petit frisson la secouait. Pourtant, plusieurs fois déjà elle avait vu Roger s'éloigner par une mer aussi agitée; elle savait qu'il était excellent nageur et dirigeait merveilleusement sa périssoire...N'importe, si à ce moment il n'y eût pas eu tout ce monde autour d'eux, elle aurait été se jeter au cou de Roger, comme une enfant, et lui dire qu'elle était toute prête à demeurer auprès de lui, s'il voulait bien renoncer à sa promenade en mer...Et cependant, il n'avait pas eu un mouvement pour se rapprocher d'elle depuis qu'elle était là!

Mais d'ailleurs il était trop tard Une nouvelle lame arriva, se brisa, et comme elle se retirait dans une ondulation molle, Roger lança le périssoire, enjamba son bord étroit, saisit la pagaie et la légère embarcation glissa.

All right! s'écria Maud qui battait des mains de plaisir.

Toutes les jeunes filles répétèrent joyeusement:

—*All right!*

Et Roger fit comme elles, se penchant pour les saluer. Très rapide, son regard avait glissé vers Simone, plein d'une indéfinissable expression de tendresse, d'amertume, de reproche triste.

—Est-ce qu'il va partir sans me dire un mot? pensa-t-elle.

Une étrange anxiété lui serrait le cœur, lui donnant envie de pleurer. Et, emportée par une irrésistible impulsion, pour obliger son mari à lui parler, elle cria:

—Reviendrez-vous tard, Roger?

Il se détourna à demi, et sa voix déjà assourdie par la distance, répondit:

—Je ne sais au juste!...dans une heure ou deux! Mais je serai certainement de retour avant vous!

(A suivre)